

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Brief relatif aux événements organisés par la Citadelle de Marseille sur la saison 2025 et la mise en place de deux espaces de bar et restauration dans les Jardins de la Citadelle de Marseille.



CONTEXTE

La Citadelle de Marseille ; aussi appelée Fort Saint Nicolas ou Fort d'Entrecasteaux ; est un site patrimonial majeur de Marseille de 5 hectares, classé Monument Historique depuis 1969 surplombant le Vieux-Port, avec une vue exceptionnelle sur toute la rade, le quartier des Catalans et Notre-Dame de la Garde. C'est aussi le nom du nouveau projet qui l'anime.

Un chantier d'insertion conduit depuis 20 ans par ACTA VISTA restaure le fort en mobilisant 400 marseillais par an. Les deux associations sont membres du Groupe SOS et ont signé un bail de 40 ans avec la Ville de Marseille, propriétaire du lieu.

Depuis le 4 mai 2024, la Citadelle est redonnée en partage aux marseillais. 200 000 personnes ont déjà passé les portes du Fort depuis son ouverture au public. Les jardins sont en particulier ouverts au public gratuitement selon des horaires fixes, toute l'année.

L'ambition du projet est de restaurer et transformer progressivement ce fort militaire défensif en un lieu de vie, de création et de culture ; un tiers-lieu patrimonial de créations et d'innovations.

Programmation artistique événementielle, résidences, expos, visites et ateliers, jardin aménagé, guinguette sont d'ores et déjà proposés au public.

La prochaine saison culturelle événementielle démarrera début avril 2025.

Sur le site sont aussi installées des entreprises qui louent des bureaux et des salles de réunion.

Une activité de privatisation d'espaces, entraînant des commandes traiteurs variées, est aussi très régulière sur le site tout au long de l'année.

NATURE DU CONTRAT PROPOSE

- Cet appel à manifestation d'intérêt porte sur le choix d'un prestataire à qui nous proposerons un contrat de sous occupation temporaire du 6 avril 2025 au 7 novembre 2025 portant sur les 2 points bars et restauration situés dans les jardins nord, à l'exclusion de tous autres espaces de La Citadelle de Marseille.
- Une installation sera possible jusqu'à 3 semaines en amont selon l'avancée des travaux et les échanges conjoints ;
- Ce contrat n'est pas un bail commercial mais une autorisation d'occupation temporaire ;
- La Citadelle de Marseille est titulaire d'une licence d'exploitation IV qui pourra être déléguée au gérant.

Les prestataires peuvent répondre en consortium, sous réserve de produire pour chacun des membres du consortium les documents de références demandés. Le consortium devra toutefois identifier un seul interlocuteur et responsable légal du contrat.

DETAIL DES OFFRES ATTENDUES

La Citadelle de Marseille est à la recherche de structures qui sauront mettre leurs talents et leurs savoir-faire au service d'un public varié dans un espace atypique bénéficiant d'une attractivité exceptionnelle, et pensée comme un véritable lieu de vie.

En lien avec son projet culturel et social, la Citadelle de Marseille portera une attention particulière aux structures émanant de l'économie sociale et solidaire ou à celles qui

portent des valeurs d'inclusion notamment dans leurs pratiques professionnelles, ainsi que des engagements écoresponsables forts.

C'est pourquoi le prestataire choisi devra pouvoir proposer les différentes offres énoncées ci-dessous pour répondre aux attentes du public et des salariés, y compris les salariés en insertion, tout en s'adaptant à la programmation culturelle et aux événements privés.

Le site bénéficiera en effet d'intenses activités culturelles et événementielles tout au long de l'année : visites guidées, spectacle vivants, soirées festives, privatisations, etc. qui se tiendront dans plusieurs espaces, dont les jardins. Une étroite collaboration entre le prestataire retenu et les équipes de La Citadelle est ainsi attendue.

Les soirées nécessitant la privatisation du site et la fermeture des espaces mis à disposition dans le cadre du contrat de sous occupation temporaire ne pourront pas excéder 15 jours d'exploitation pendant toute la durée du contrat et ne donneront droit à aucune compensation financière.

Il est demandé une attention particulière pour le week-end d'ouverture fixé au samedi 7 avril 2025, à la Fête de la Musique qui se tiendra le 21 juin 2025 et au week-end des Journées Européennes du Patrimoine qui se déroulera le samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025. Ces événements verront un public particulièrement nombreux fréquenter les jardins et le prestataire devra adapter son offre et son niveau de service en fonction.

Les candidats devront apporter une réponse a minima aux besoins 1,2 et 3 identifiés ci-après.

La réponse au besoin 4 ci-après serait un plus.

Les candidats pourront proposer des dates, jours ou heures d'ouvertures en dehors des plages horaire d'ouverture assurées par La Citadelle, sous réserve d'une validation préalable de La Citadelle, et dans le respect strict du voisinage et des limitations en matière acoustique. Ces ouvertures complémentaires ne pourront correspondre à une programmation d'évènement festif nécessitant une ambiance musicale.

En effet, le prestataire aura la possibilité d'ouvrir ses espaces de vente au-delà de l'horaire de fermeture des jardins, sous réserve du paiement des frais de sécurité nécessaires à cette extension d'horaires. Toutefois, plus aucune entrée du public ne sera possible au-delà de 22h30 afin de respecter les engagements pris vis-à-vis du voisinage.

Aucune ambiance musicale ne sera tolérée dans l'espace Moulin en particulier.

En outre, les candidats pourront envisager d'organiser des événements dans les espaces privatifs de la Citadelle, sous réserve de la validation de la proposition par la

direction, de la disponibilité des espaces, de leur location et de la prise en charge des frais techniques et de sécurité afférente.

4 besoins distincts ont été identifiés sur le site.

1/ Une offre quotidienne et accessible

→ La Place du Moulin du mercredi au dimanche

	Avril et octobre	Entre mai et septembre
Horaires d'exploitation	De 12H00 à 18H00	De 12H00 à 20H00
Objet de l'exploitation	Proposer à un public mixte bar snacking ou petite restauration créative, qualitative et accessible. Restauration à emporter avec petit mobilier d'extérieur.	

Le candidat est libre de proposer des plages horaires plus tardives en dehors sur cet espace-là, sous réserve de prendre en charge le service de sécurité inhérent, ainsi que le ménage, par le biais des prestataires de La Citadelle de Marseille.

Le prestataire proposera un mobilier adapté aux contraintes du service et du site.

L'heure de prestation du service de sécurité est présentée en annexe 4.

2/ Une offre déjeuner/dîner

→ Le Magasin Salpêtre le vendredi, samedi et dimanche

	Avril et octobre	Entre mai et septembre
Horaires d'exploitation	De 12H00 à 18H00	De 12H00 à 20H00
Objet de l'exploitation	Proposer à un public mixte de la restauration familiale, locale, qualitative et accessible. Restauration à emporter avec petit mobilier d'extérieur + quelques tables disponibles en intérieur	

3/ Des temps forts « Citadelle de Marseille »

→ Les emplacements complémentaires ou un dispositif renforcé dans les jardins sont à définir conjointement selon les événements.

	Entre avril et octobre
Horaires d'exploitation	Horaires variables en fonction des événements (max 00H00)
Objet de l'exploitation	Dans le cadre de la programmation culturelle de la « Citadelle de Marseille » dispositif renforcé tenant compte de la jauge plus importante. Restauration debout / à emporter.
Public attendu	Entre 500 et 3000 personnes par jour sur l'événement (27 000 personnes accueillies sur l'année 2024 sur ce type d'évènements)

4/ Une offre traiteur

➔ Les espaces privatisables*

	Entre avril et octobre
Horaires d'exploitation	Entre 08H00 et 23H30
Objet de l'exploitation	Sur demande
Public attendu	Entre 5 et 500 personnes par événement (18 000 personnes accueillis sur l'année 2024)

*Les espaces privatisables (annexe n°3)

Il est attendu que le ou les prestataires choisis fassent une proposition tarifaire pour les salariés du Fort sur la restauration et sur les boissons. Pour rappel, les salariés en insertion disposent d'un panier moyen autour de 4,50€ et les salariés permanents disposent d'un ticket restaurant de 7,50€.

L'inscription au service Up Déjeuner et l'acceptation des cartes de paiements correspondantes est requise.

Il est aussi attendu que l'offre de restauration soit régulièrement renouvelée.

Il est possible que la Citadelle de Marseille exige ponctuellement du prestataire de modifier ses horaires d'exploitation dans le cadre de la programmation culturelle et de la location des espaces.

PERIMETRES DE TRAVAIL

1/ Les zones d'exploitation

Les espaces du Fort d'Entrecasteaux sont régis selon deux régimes différents :

- **Les Jardins**, dans lesquels se trouvent la Place du Moulin et le Magasin Salpêtre, ouverts au public entre le samedi 5 avril 2025 et le dimanche 2 novembre 2025 du mercredi au dimanche inclus :
 - En avril et en octobre : 12H00-18H00
 - De mai à septembre inclus : 12H00-20H00
- **Les espaces de travail non-ouverts au public**, qui accueillent :
 - Environ 200 salariés de différentes associations par jour entre 06h00 et 20h00 ;
 - Et qui accueillent régulièrement des événements culturels ou privés, sur billetterie ou invitation.

2/ Les espaces mis à disposition et leur équipement

Il est rappelé que l'ensemble du site est régi par le code du patrimoine en tant que bâtiment classé.

Le site étant classé Monument Historique, une attention toute particulière sera portée sur l'esthétique générale des éléments proposés. Il est impératif que le mobilier choisi se retrouve en harmonie avec l'authenticité du lieu. Chaque élément devra être sélectionné avec soin pour respecter la nature du site, en évitant tout impact négatif sur son caractère historique. De la sélection des matériaux à la disposition spatiale, le prestataire doit pouvoir préserver l'essence du monument, assurant ainsi une intégration subtile du mobilier sur site patrimonial.

A ce titre, aucune altération du bâti ne sera possible, y compris des éventuels percements dans les murs et dans les sols. Les aménagements intérieurs éventuels devront faire l'objet d'une étude et d'une validation préalable.

Toute installation, même temporaire, devra faire l'objet d'une étude et d'une validation préalable de la Citadelle de Marseille et / ou du ministère de la Culturel (DRAC PACA).

Aucune installation même temporaire, ne devrait faire plus de 20 m² au sol. L'emplacement sur le moulin ne pourra pas être modifié.

Les raccordements eau et électricité sont prévus sur les deux espaces.

Les espaces occupés par le prestataire seront les suivants :

Espaces de vente :

- **La Place du Moulin** : située en haut des premiers escaliers à partir de l'accès au site au public par la Montée du Souvenir Français.
Une Guinguette de moins de 20m² y est installée qu'il faudra équiper, voire habiller. La large terrasse peut être aménagée avec du mobilier sous réserve de laisser les accès pompiers et chantiers libres. Le mobilier extérieur éventuel doit être regroupé en fin de journée.
Cet espace bénéficie d'une vue exceptionnelle sur le Vieux Port.

Espace loué nu et vide disponible à partir du lundi 17 mars 2025 pour une ouverture au public prévue le samedi 5 avril 2025.

Plan d'implantation et technique en annexe 1.

- **La Magasin Salpêtre** : située au bout du Jardin n°3 et accessible à partir de l'accès au site au public par la Montée du Souvenir Français.
Le bâtiment est scindé en deux salles avec un espace de stockage et une toilette :
 - Office traiteur : 18,00m²
 - Salle polyvalente/café : 24,39m²

Cet espace ne permet pas d'assurer des appareils faisant de la fumée car il n'y a pas de système de ventilation.

Il y a deux terrasse, haute et basse, qui peuvent être aménagées avec du mobilier sous réserve de laisser les accès pompiers et chantiers libres. Le mobilier extérieur éventuel doit être regroupé en fin de journée.

Cet espace bénéficie d'une vue exceptionnelle sur le Vieux Port et Notre-Dame-de-Garde.

Espace loué nu et vide qui pourra être investie à partir seulement du lundi 5 mai 2025 pour une ouverture prévue samedi 24 mai 2025 au plus tard. En effet il est possible que les travaux ne soient pas terminés avant fin avril 2025.

Plan d'implantation et technique en annexe 1.

Le jardin 3 peut faire l'objet d'une privatisation partielle.

Dans ce cadre, les espaces mis à disposition pourront être mis à disposition d'un traiteur si ce n'est pas le candidat retenu qui assure la prestation.

Il est enfin possible que l'espace soit fermé temporairement pour cause de travaux ou pour l'organisation d'un événement sur une durée déterminée.

Espace de stockage :

- **Le Corps de Garde** : situé dans le prolongement de l'accès au site au public par la Montée du Souvenir Français, il est d'environ 40 m² en bâti couvert. L'accès pompier doit rester libre.

Cet espace ne permet pas d'assurer des appareils faisant de la fumée car il n'y a pas de système de ventilation.

Espace loué nu et vide disponible à partir du lundi 17 mars 2025 pour une ouverture au public prévue le samedi 5 avril 2025.

Plan d'implantation et technique en annexe 1.

3/ Cahier des charges techniques

L'ensemble de la proposition technique devra respecter les fiches techniques annexées à ce document, ainsi que les contraintes techniques du site (cf annexe 1).

Le prestataire dans son offre devra fournir la liste du matériel installé à La Citadelle de Marseille ainsi que la liste des besoins techniques (puissance électrique, stockage, ...) par type d'équipement. Cette liste fera l'objet d'une validation préalable par La Citadelle de Marseille, avant toute installation. Les consommations électriques correspondantes feront l'objet d'une refacturation sur la base de compteurs individuel à installer par le prestataire.

L'utilisation du gaz et du feu est interdite sur le site.

Le prestataire sera responsable de son installation et de ce fait de l'entretien de celle-ci. Il devra fournir au régisseur de la Citadelle de Marseille tous les documents justifiant du respect de la réglementation en vigueur, y compris le passage des bureaux de contrôle électrique, la réglementation en matière de sécurité alimentaire et le respect du code du travail. Une attestation d'assurance RCS et responsabilité locative sera demandée au premier jour de la signature du contrat.

Le prestataire devra équiper les espaces des moyens nécessaires à l'exploitation de la vente de boissons et restauration de manière temporaire. Les équipements doivent pouvoir se monter et se démonter quotidiennement (le cas échéant). Il devra se conformer aux implantations prévues (cf annexe 1). Dans le cas où du mobilier resterait dans les espaces extérieurs, le prestataire devra ranger et lester son mobilier. Le site est fermé chaque soir.

Le prestataire sera en charge des livraisons et reprises de ses produits et équipements, ainsi que des montages et démontages. La circulation des véhicules sur site ouvert au public devra obligatoirement être encadrée par le service d'accueil et surveillance. Les mesures du gabarit acceptées pour entrer dans les Jardins sont les suivantes : 2m36 sur 2m50.

Le prestataire choisi sera responsable de la propreté de ses installations ainsi que des abords de ses deux points de vente. Il devra veiller à ce que les emplacements loués restent propres et en bon état quotidiennement.

Il devra de préférence utiliser des contenants et de la vaisselle réutilisables.

La Citadelle de Marseille, en tant que site emblématique, impose un processus de gestion des déchets visant à maintenir son environnement historique préservé. Le prestataire qui opérera sur le site est tenu de suivre des protocoles stricts pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets générés lors de ses activités. Une politique de refacturation au prestataire sera mise en place afin d'inciter à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. Une charte de tourisme durable en cours de rédaction sera proposée à la signature du prestataire retenu.

4/ Contraintes d'accessibilité

Le Fort d'Entrecasteaux se trouve au cœur du Quartier des Catalans à 15 minutes à pied du Métro Vieux-Port (Ligne 1) et est directement desservi par les lignes de bus 82, 82s et 83 à l'arrêt Fort Saint-Nicolas ainsi qu'à proximité de la station Vélib Livon Vieux-Port (cf annexe 3). Par ailleurs, deux parkings se trouvent de part et d'autre du Fort : Q Park Pharo et Indigo Vieux-Port la Criée (voir plan en annexe).

Le site est doté d'un parking privé réservé au personnel de la Citadelle de Marseille qui pourra accueillir les voitures du prestataire dans des conditions strictes et limitées en fonction de la programmation et des travaux.

Des toilettes seront accessibles à l'accueil.

La topographie du site, ancien fort défensif sur un éperon rocheux surplombant le Vieux Port et sa restauration selon les règles liées à son classement Monument Historique rendent le site très difficile d'accès aux fauteuils roulants, personnes à motricité réduite ou poussettes (pentes très fortes et revêtement au sol en calade).

COMMUNICATION

Le projet de bar et restauration fait partie intégrante du projet de tiers-lieu patrimonial et sera soutenu en ce sens, défendu comme partie intégrante des nouveaux usages à présenter et communiquer au grand public. La Citadelle de Marseille, en construction de sa marque et de sa notoriété, gardera la maîtrise de tous les messages et éléments communiqués au grand public en ce sens.

Les outils de communication grand public de la Citadelle de Marseille peuvent être utilisés pour relayer actualités, événements spécifiques, modifications d'offre, ...

Les parties conviennent donc de coordonner leurs efforts pour assurer une communication conjointe efficace relative à la promotion et à la diffusion de ce nouvel espace. Les décisions concernant les supports de communication, les canaux utilisés et les calendriers seront prises de manière concertée et la Citadelle de

Marseille validera les prises de paroles avant circulation, via ses propres canaux de diffusion ou ceux du partenaire.

La création d'une marque tierce pour le commerce en question n'est pas souhaitée.

Partage de visuels : chaque partenaire s'engage à remettre à l'autre des visuels (photos, vidéos) permettant la communication sur formats print et web et de lui en céder les droits à des fins de promotion.

Prise d'images, tournages, prises de vue : tout projet de prises d'image et assimilé doit faire l'objet d'un accord de la Citadelle de Marseille, les droits de prise d'image sur le lieu étant limités et détenus par la Citadelle de Marseille. Toute utilisation par le partenaire pour la promotion d'autres activités sera soumise à autorisation et devra faire l'objet d'une validation.

Sur les espaces de vente, le prestataire sélectionné choisira une communication lisible et esthétique à destination du public qui devra être validée en amont avec la Citadelle de Marseille. Les offres seront présentées à minima en deux langues, français et anglais. La charte graphique de la Citadelle de Marseille doit être utilisée dans ce cadre.

Les espaces de vente sont utilisés par la Citadelle de Marseille comme relais de communication et support d'échanges avec les usagers autour de la programmation et des initiatives du lieu : des espaces de communication sont dédiés à cet usage.

La charte graphique de la Citadelle de Marseille sera fournie au prestataire choisi. La charte graphique reste la propriété de la Citadelle de Marseille, dépositaire des droits d'utilisation de celle-ci.

CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Le ou les prestataires choisis devra /ont :

- Disposer d'une existence juridique de plus de 3 ans ;
- Être financièrement stable et capable de respecter les obligations contractuelles découlant du contrat ;
- Disposer des autorisations d'exploitation d'un débit de boisson et d'un espace restauration, et de la capacité à gérer un commerce ;
- Transmettre leur déclaration INSEE/Kbis datée de moins de 3 mois.

En contrepartie de la mise à disposition des espaces, nous vous laissons nous faire une proposition sur la base de la redevance suivante :

- Part fixe : Loyer fixe hors taxes et hors charges par mois ;
- Part variable : Pourcentage sur le chiffre d'affaires par mois.

Les charges fixes inhérentes à l'exploitation sont les suivantes :

- Refacturation des charges d'entretien, de traitement des déchets, selon l'utilisation des services et des espaces ;
- Refacturation des consommations d'eau par forfait.

Nous vous laissons vous référer à la grille en annexe 4

Les charges d'électricité seront par ailleurs à la charge du prestataire via l'installation d'un compteur.

Le contrat n'est pas renouvelable par tacite reconduction, mais sa prolongation éventuelle pourra alors faire l'objet d'un nouveau contrat.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Cette offre fera l'objet d'une mise en concurrence.

Les offres seront comparées et évaluées sur la base des critères suivants :

- L'adéquation de la proposition de carte avec les offres souhaitées ;
- La qualité du dossier d'implantation technique présenté ;
- L'attractivité de l'offre commerciale proposée ;
- L'évaluation de la capacité d'agir des candidats: niveau de formation, d'expérience et d'envergure des équipes, solidité financière des structures porteuses ;
- L'attention portée à une démarche responsable y compris dans les pratiques professionnelles (insertion par l'emploi de personnes en fragilité) et l'offre de produit (approvisionnement local).

CONSULTATION

Les dossiers sont attendus avant le lundi 20 janvier 2025 à 12h00. Votre proposition devra comporter :

- Le détail de votre offre produit, par type d'offre avec les prix de vente publics et la proposition préférentielle pour les salariés du site ;
- Le dossier technique d'implantation, y compris les éventuels éléments de mobilier ;
- Un exemple de vos supports de communication ;
- Le détail de votre capacité d'agir ;
- Des références clients pertinentes avec notre contexte de monument historique classé.
























Pour toute question éventuelle, pour déposer votre dossier, ou faire un repérage des lieux vous pouvez contacter Léa MIRABEL, Chargée des commercialisations et relations entreprises, lea.mirabel@lacityadelle.org








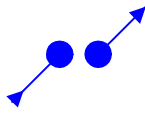






Pour les rendez-vous concernant les repérages techniques, ils pourront avoir lieu entre le lundi et le vendredi 17 janvier 2025 entre 14H00 et 16H00. Nous vous remercions de contacter Léa MIRABEL en ce sens (coordonnées ci-dessous).

Annexes :

- Annexe 1: Plan d'implantation et technique des espaces de vente
- Annexe 2 : Plan du site du Fort d'Entrecasteaux avec accès piétons et voiture
- Annexe 3 : Plaquette de présentation des espaces privatisables
- Annexe 4 : Détail du calcul des charges

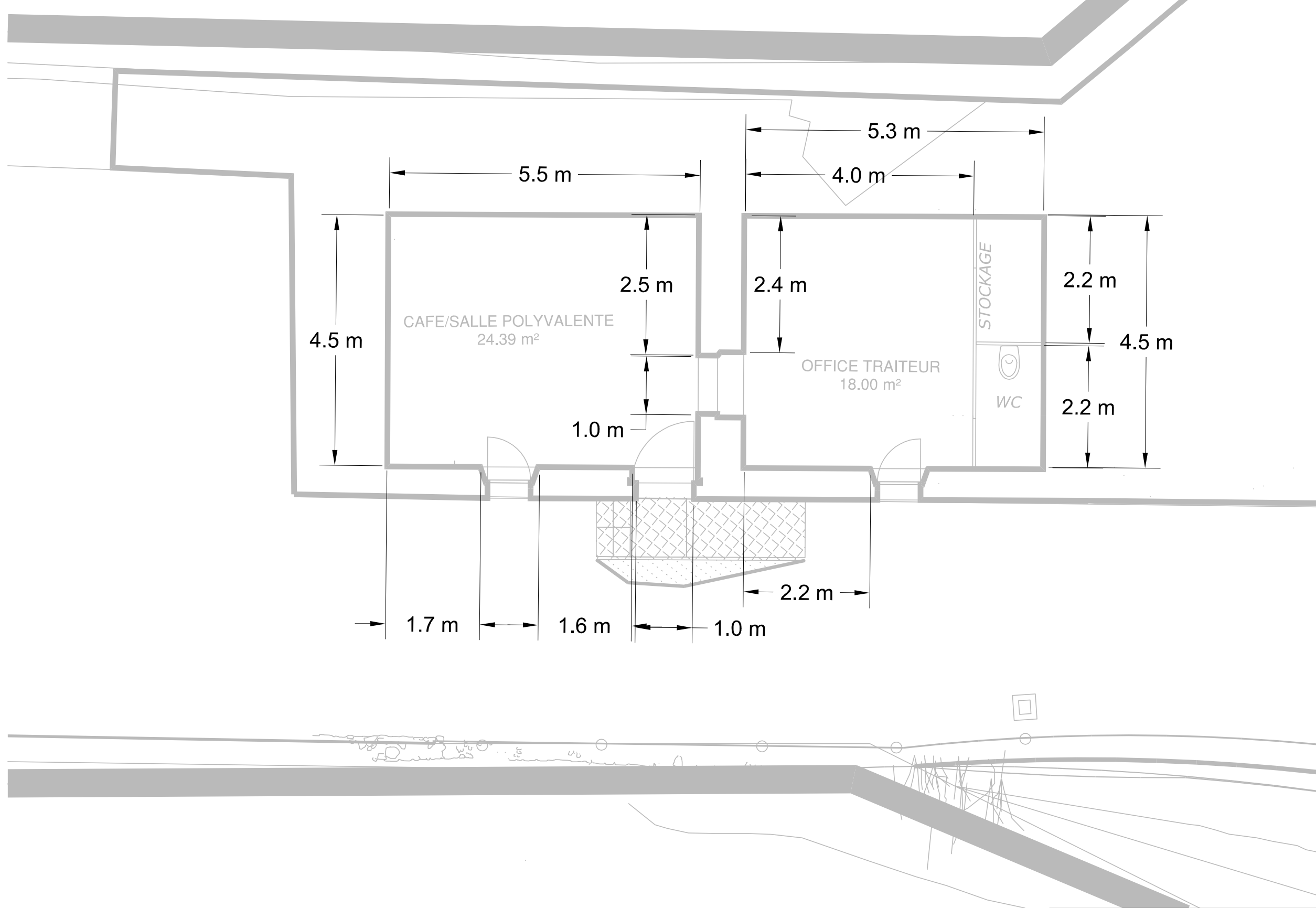
Annexe 1

-  TYPE 01 : SPOT ORIENTABLE
-  TYPE 02 : RAIL POUR SPOT ET MODULE LINEAIRE
-  TYPE 02a : MODULE LINEAIRE SUR RAIL ENCASTRE
-  TYPE 02b : SPOT SUR RAIL AVEC CAPTEUR DE PRESENCE
-    TYPE 03 : PROJECTEUR
-  TYPE 04 : GRAND PROJECTEUR
-  TYPE 05 : PROJECTEUR SOUS PASSAGE (ECLAIRAGE DE ZONES)
-  TYPE 06 : SPOT ENCASTRE DANS LES MURS OU BORDURE EN CORTEN
-  TYPE 07 : LINEAIRE EN APPLIQUE
-  TYPE 08 : LINEAIRE ETANCHE
-  TYPE 09 : HUBLOT AVEC DETECTION INTEGREE
-  TYPE 10 : SPOT ENCASTRE FACADE
-  TABLEAU DE COMMANDE
-  DETECTEUR DE MOUVEMENT EN APPLIQUE
-  INTERRUPTEUR SIMPLE ALLUMAGE
-  VA ET VIENT
-  BLOC AUTONOME D'ECLAIRAGE DE SECURITE ENCASTRE / SAILLIE
-  BLOC AUTONOME D'ECLAIRAGE DE SECURITE PHARES
-  COUPURE D'URGENCE ELECTRIQUE
-  TABLEAU ELECTRIQUE
-  PC STANDARD 16A P+N+T / PC STANDARD 16A P+N+T ETANCHE

-  PC P17
-  PC 32A
-  POSTE DE TRAVAIL TYPE : 6 PC + 2 RJ45
-  ATTENTE ELECTRIQUE
-  BAIE INFORMATIQUE
-  PRISE STANDARD RJ45 / N PRISES RJ45
-  CAMERA
-  DESCENTE / REMONTEE CFA
-  RESEAUX EXTERIEURS
-  TABLEAU D'ALARME INCENDIE TYPE 2A
-  DECLENCHEUR MANUEL
-  FLASH LUMINEUX D'ALARME INCENDIE
-  DIFFUSEUR SONORE D'ALARME GENERALE INCENDIE A MESSAGE
-  HAUT-PARLEUR SONORISATION DE SECURITE

ATTENTES ELECTRIQUES	
ABREVIATION	DESIGNATION
BECS	Ballon d'Eau Chaude Sanitaire
CAS	Cassette
ECL	Eclairage Extérieur
HP	Réserve Haut Parleur
PAC	Pompe A Chaleur
POR	Portail
SPT	Split
TH	Thermostat
UG	Unité Gainable
VAR	Variateur
VC	Ventilo-Convecteur
VMC	Ventilation Mécanique Contrôlée

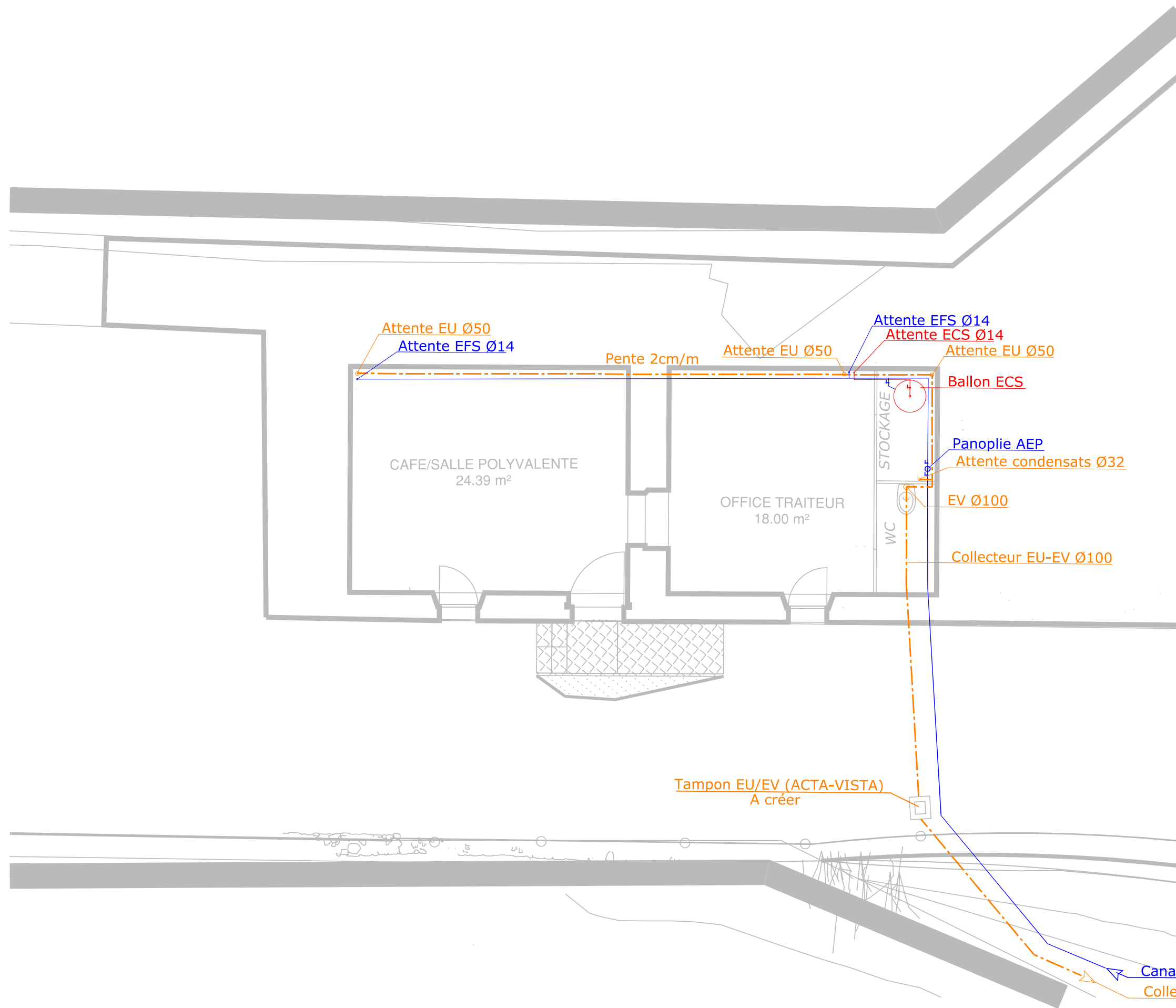
NOMENCLATURE GENERALE



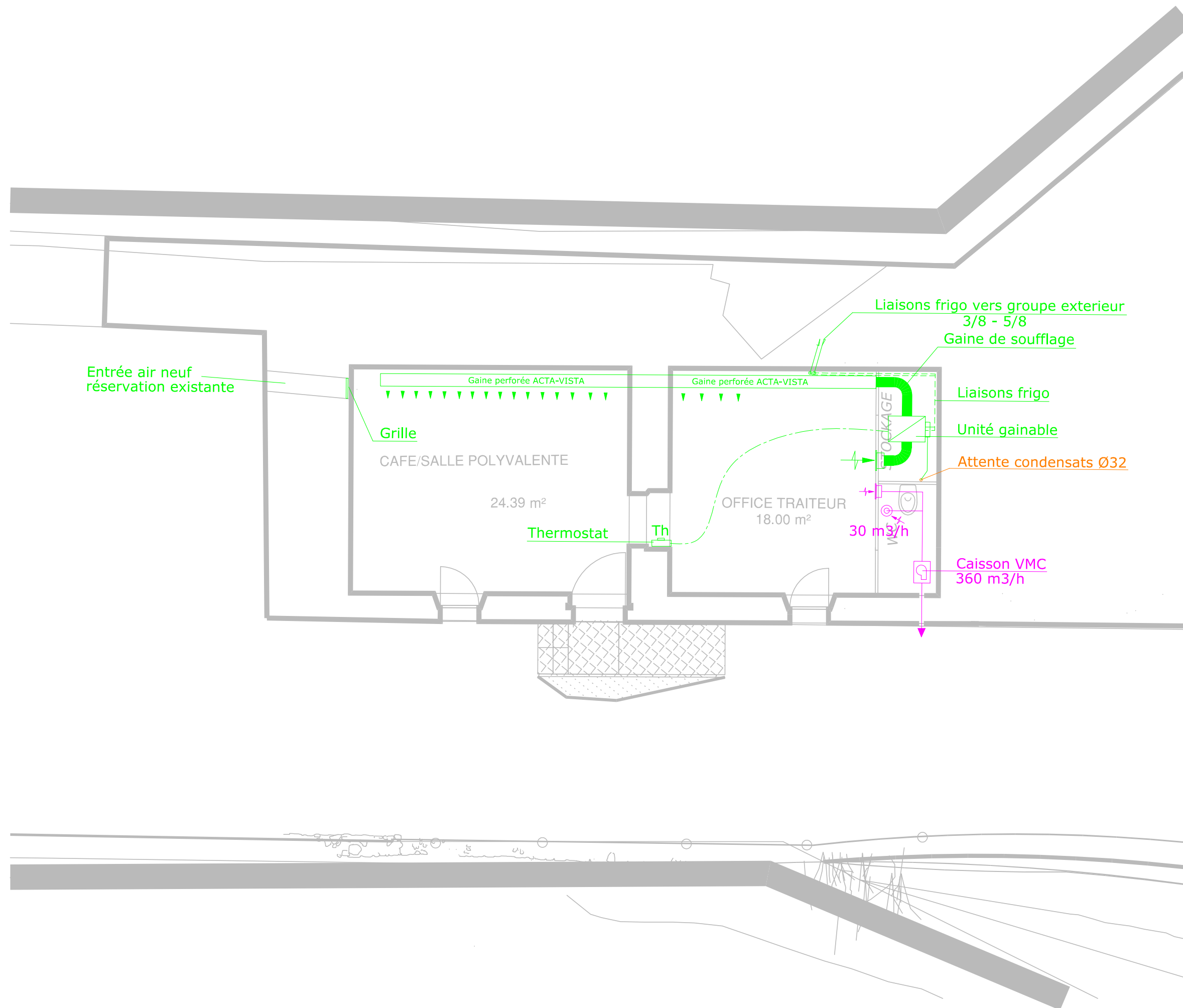
COTATION DE LA SALPETRIERE



ELECTRICITE DE LA SALPETRIERE



PLOMBERIE SANITAIRE DE LA SALPETRIERE
--



Entrée air neuf réservation existante

Grille

CAFE/SALLE POLYVALENTE

24.39 m²

Thermostat

Th

OFFICE TRAITEUR
18.00 m²

30 m³/h

Caisson VMC
360 m³/h

Liaisons frigo vers groupe extérieur
3/8 - 5/8

Gaine de soufflage

Liaisons frigo

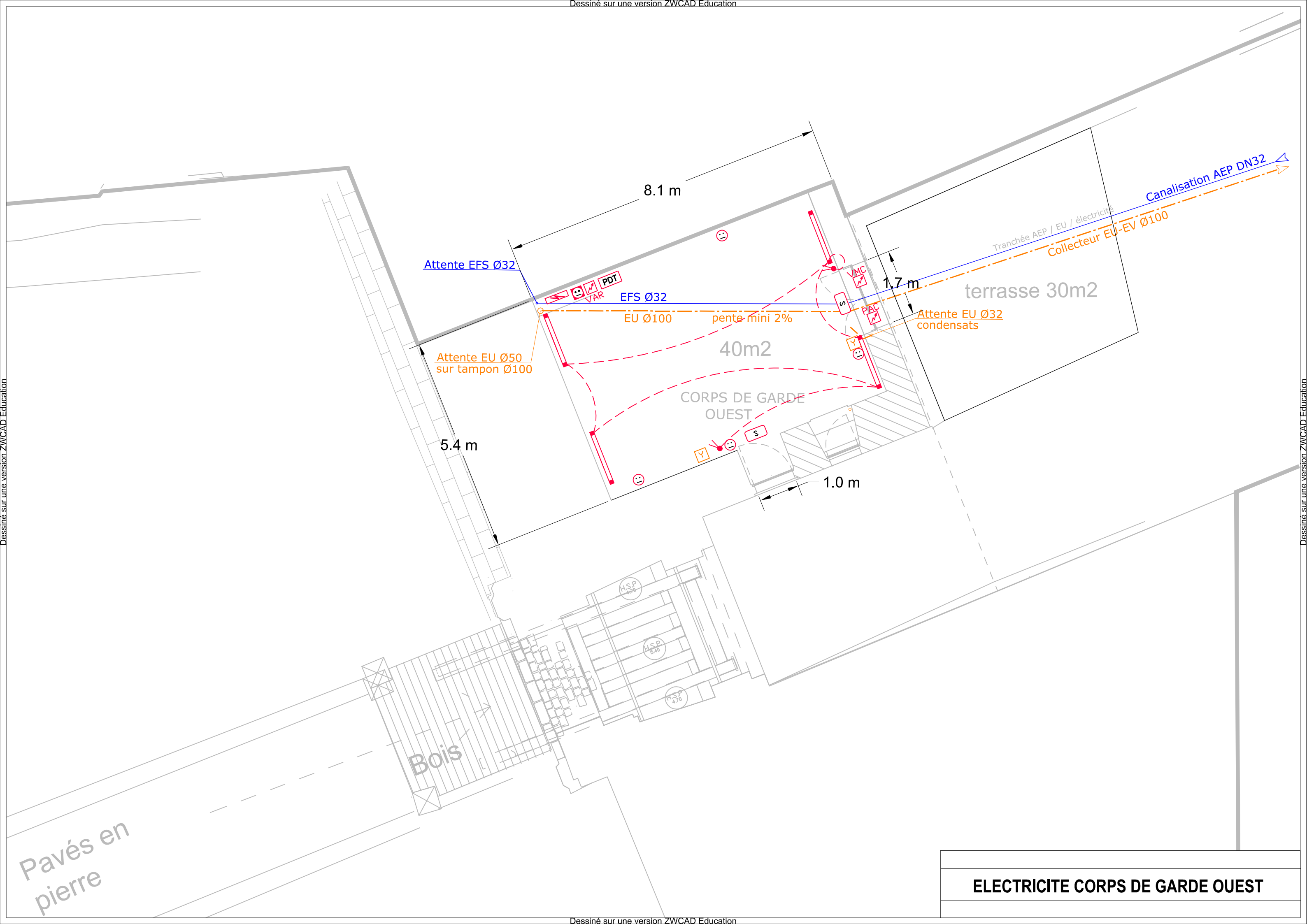
Unité gainable

Attente condensats Ø32

LOCKAGE

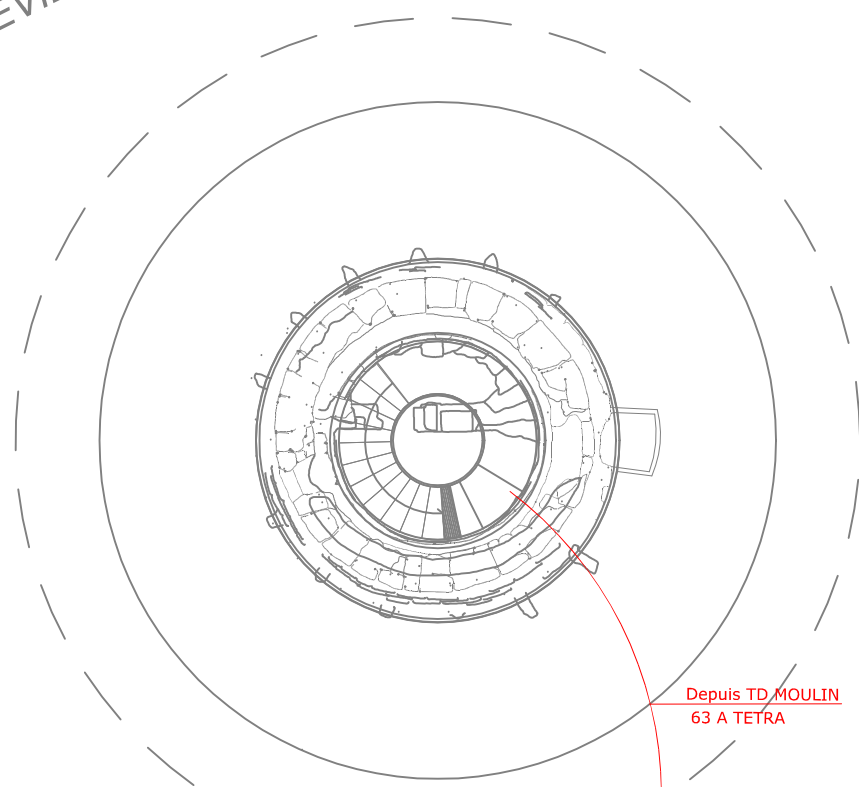


CHAUFFAGE & VMC CORPS DE GARDE OUEST



ELECTRICITE CORPS DE GARDE OUEST

BASTION ANFREVILLE



Depuis TD MOULIN
63 A TETRA

BOITIER ELECTRIQUE DE SOL ESCAMOTABLE



Canalisation AEP DN20

Depuis CDG OUEST
DN 20

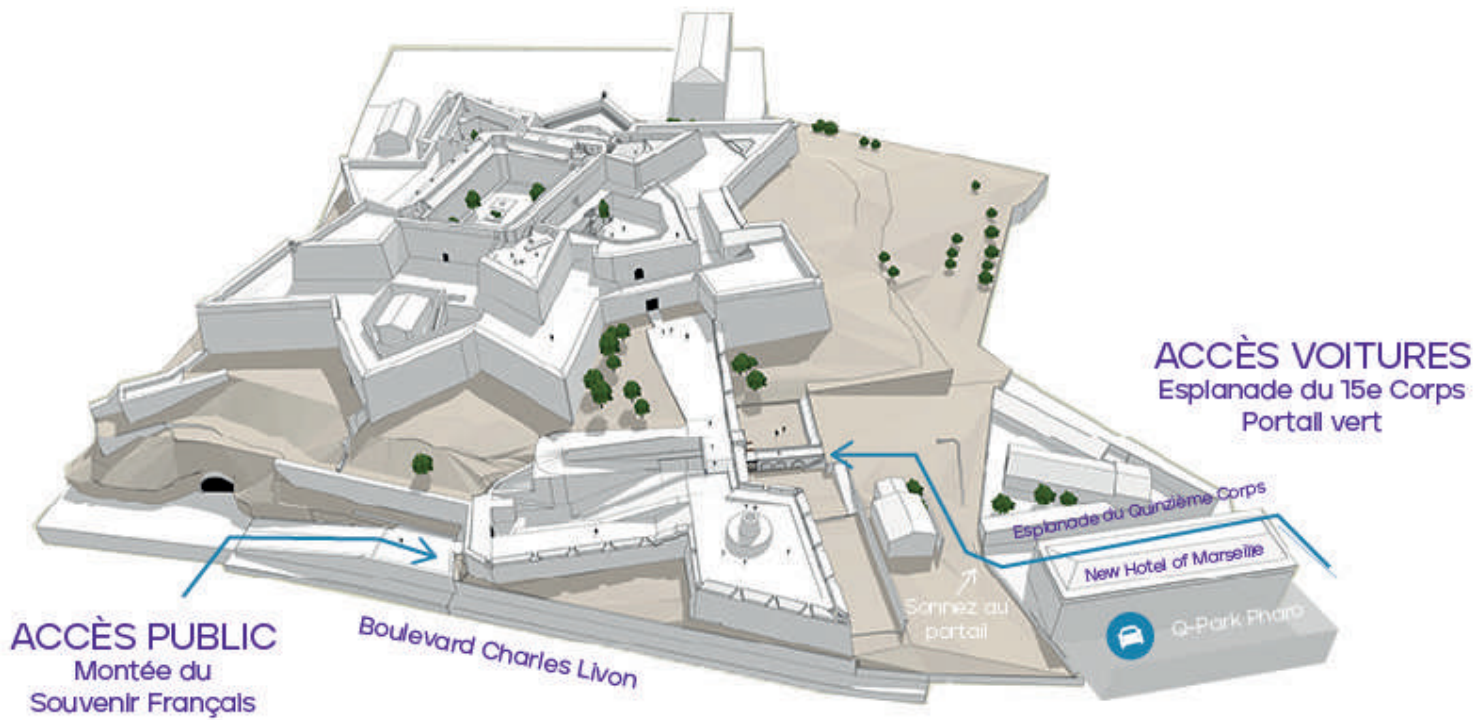
Depuis TGBT
RJ 45 en attente

Corps de garde OUEST

ELECTRICITE MOULIN

ACCÈS À LA CITADELLE DE MARSEILLE

CITADELLE DE MARSEILLE





CITADELLE DE MARSEILLE

Faites entrer votre événement dans l'Histoire

Visite guidée

Complétez votre journée en réservant une visite guidée de cet ancien fort militaire.

Découvrez l'Histoire et la restauration de ce site patrimonial de 5 hectares accompagné de l'un de nos médiateurs pendant 1h15.

Séminaire

Pensez à La Citadelle de Marseille pour organiser votre réunion d'affaires, conférence ou séminaire.

Créez la surprise, en réservant ce lieu singulier par ses dimensions patrimoniales, inclusives et culturelles.

Cocktail

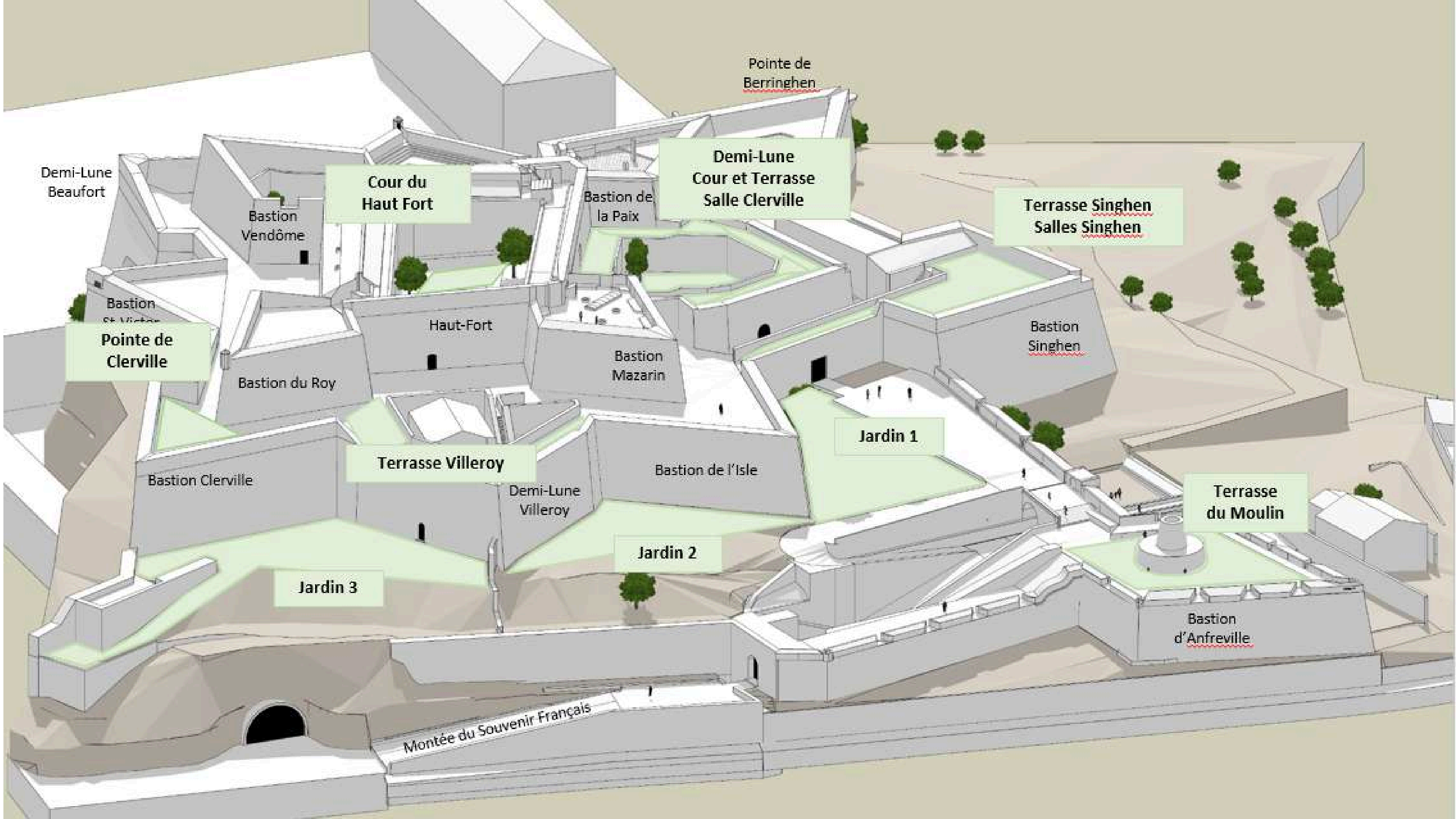
Poursuivez vos réunions par un moment convivial en plein air en profitant d'une vue exceptionnelle sur toute la rade, le quartier des Catalans et Notre-Dame de la Garde !

Ajoutez à votre séminaire un cocktail les yeux rivés sur la mer qui saura ravir vos invités.

Evénement

Privatisez les terrasses et les jardins pour créer des événements inédits.

Prolongez l'expérience en assistant au coucher du soleil avec vue sur le Vieux-Port et les Iles du Frioul accompagné d'un dj-set !



Pointe de Berrighen

Demi-Lune Beaufort

Cour du Haut Fort

Demi-Lune Cour et Terrasse Salle Clerville

Terrasse Singhen Salles Singhen

Bastion Vendôme

Bastion de la Paix

Bastion Singhen

Bastion St Victor

Pointe de Clerville

Haut-Fort

Bastion Mazarin

Bastion du Roy

Jardin 1

Bastion Clerville

Terrasse Villeroy

Bastion de l'Isle

Terrasse du Moulin

Demi-Lune Villeroy

Jardin 2

Jardin 3

Bastion d'Anfreville

Montée du Souvenir Français

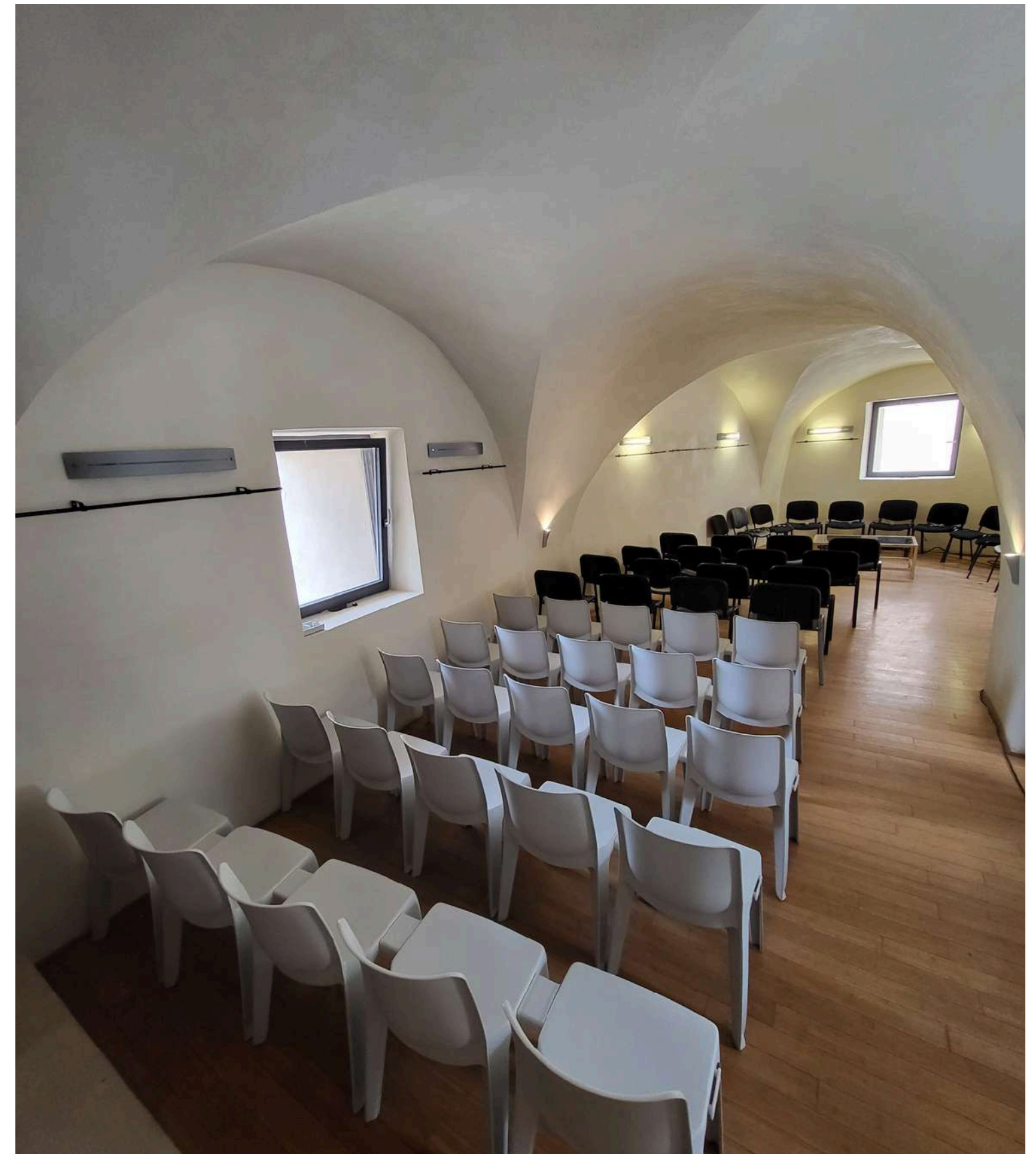
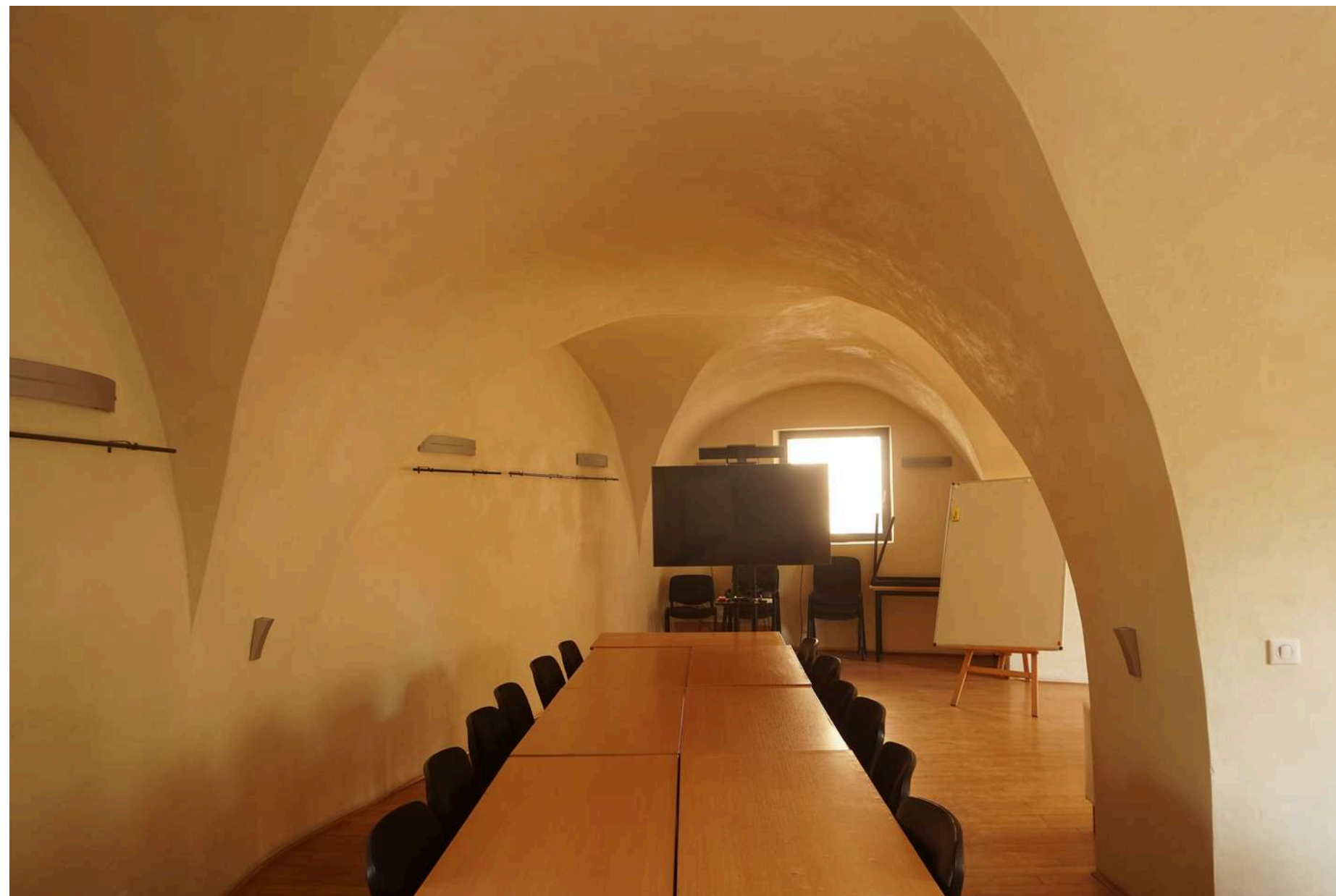
Salle Clerville

50 m²

50 personnes en format conférence / 30 personnes en format réunion

540 € HT

Privatisable du lundi au dimanche en journée et soirée



Salle de réunion équipée (chaises, tables, écran, et paperboard inclus) / Possibilité de choisir une formule avec visite guidée et prestation traiteur



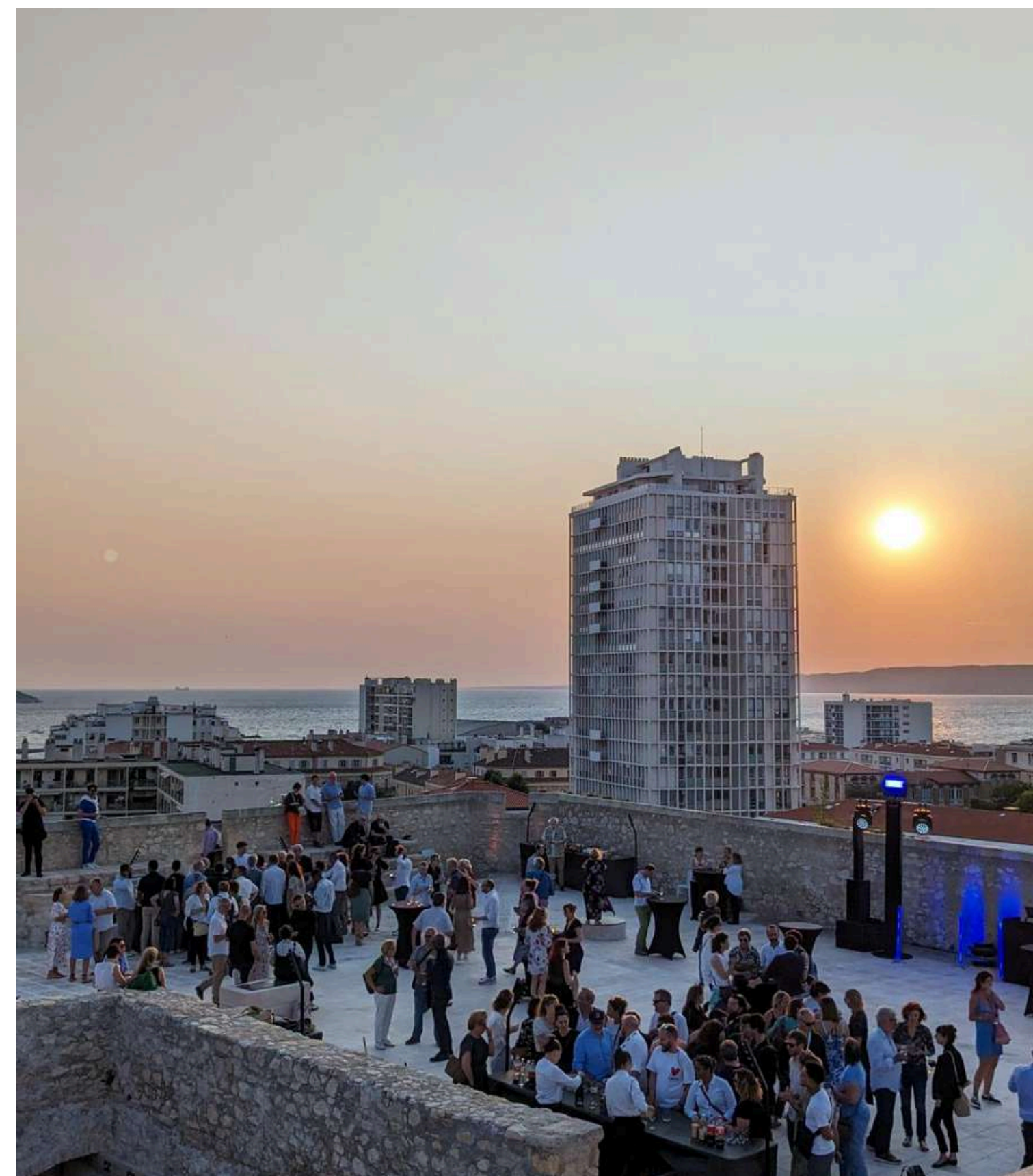
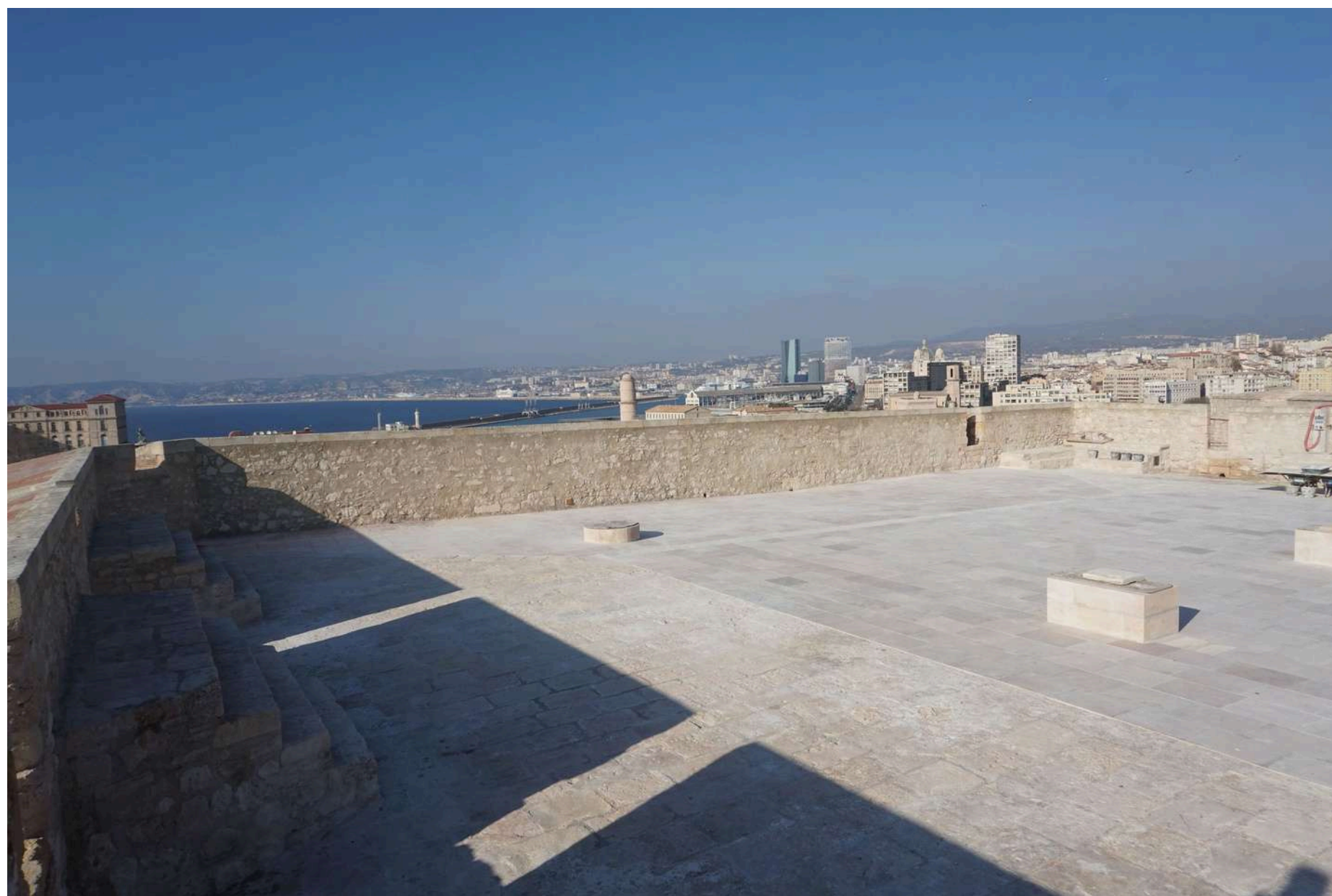
Terrasse Singhen

560 m²

250 personnes en format théâtre ou cocktail

4 200 € HT

Privatisable du lundi au dimanche en journée et soirée



*Décibels limités



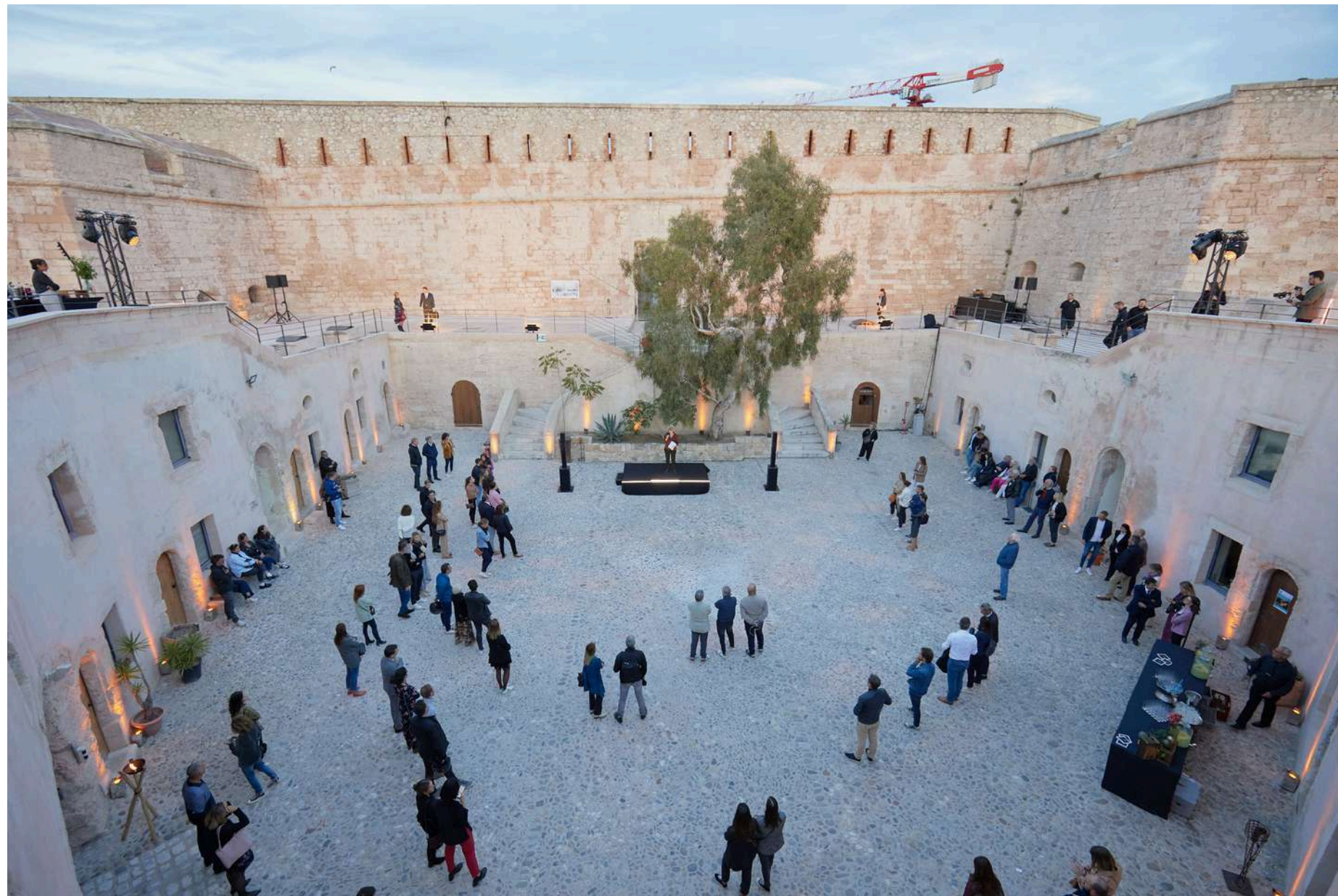
Cour Demi-Lune

430 m²

350 personnes en format théâtre / 400 personnes en format cocktail

3 600 € HT

Privatisable du lundi au vendredi en soirée et le week-end en journée et soirée





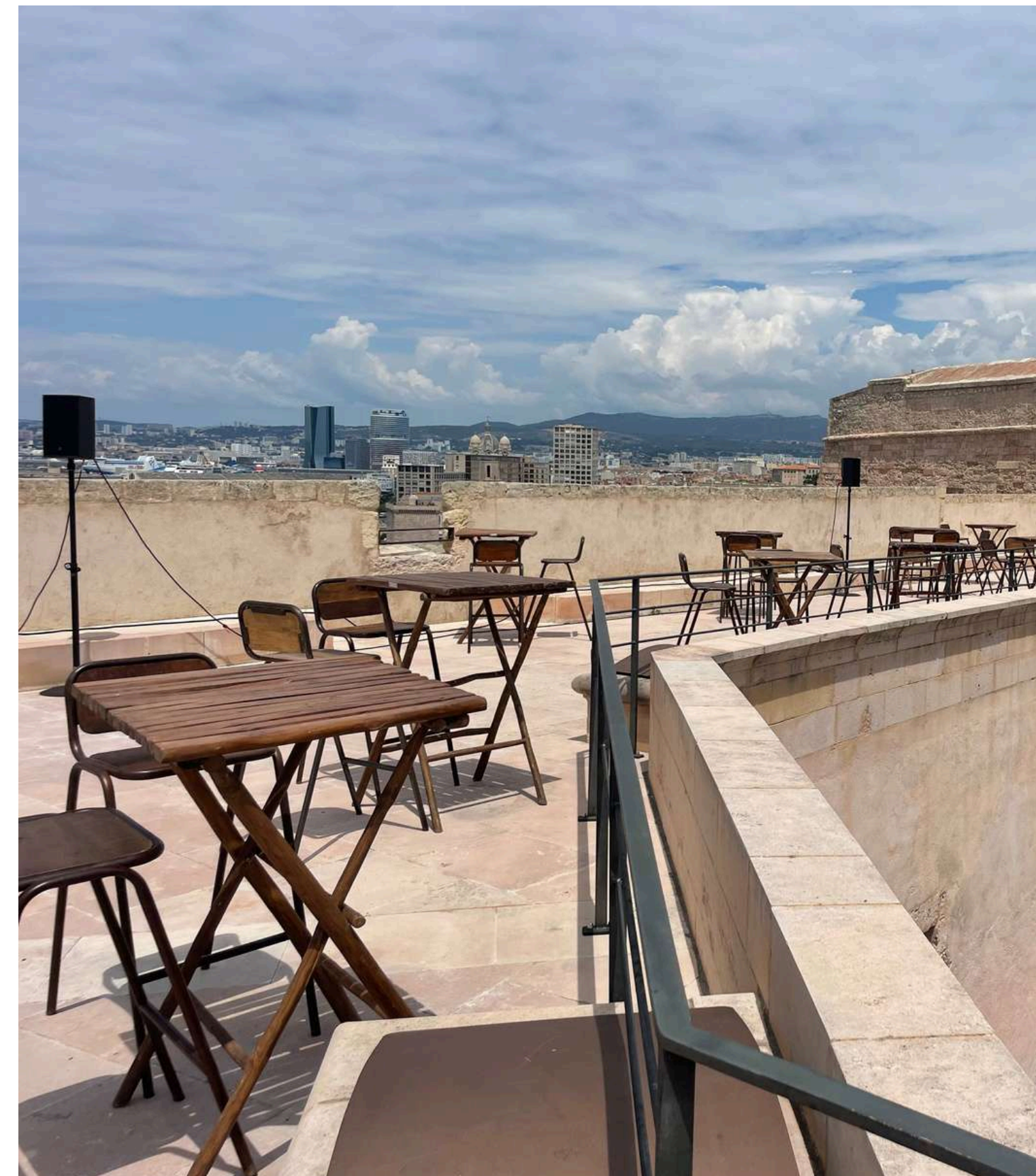
Terrasse Demi-Lune

580 m²

250 personnes en format cocktail

4 200 € HT

Privatisable du lundi au dimanche en journée et soirée





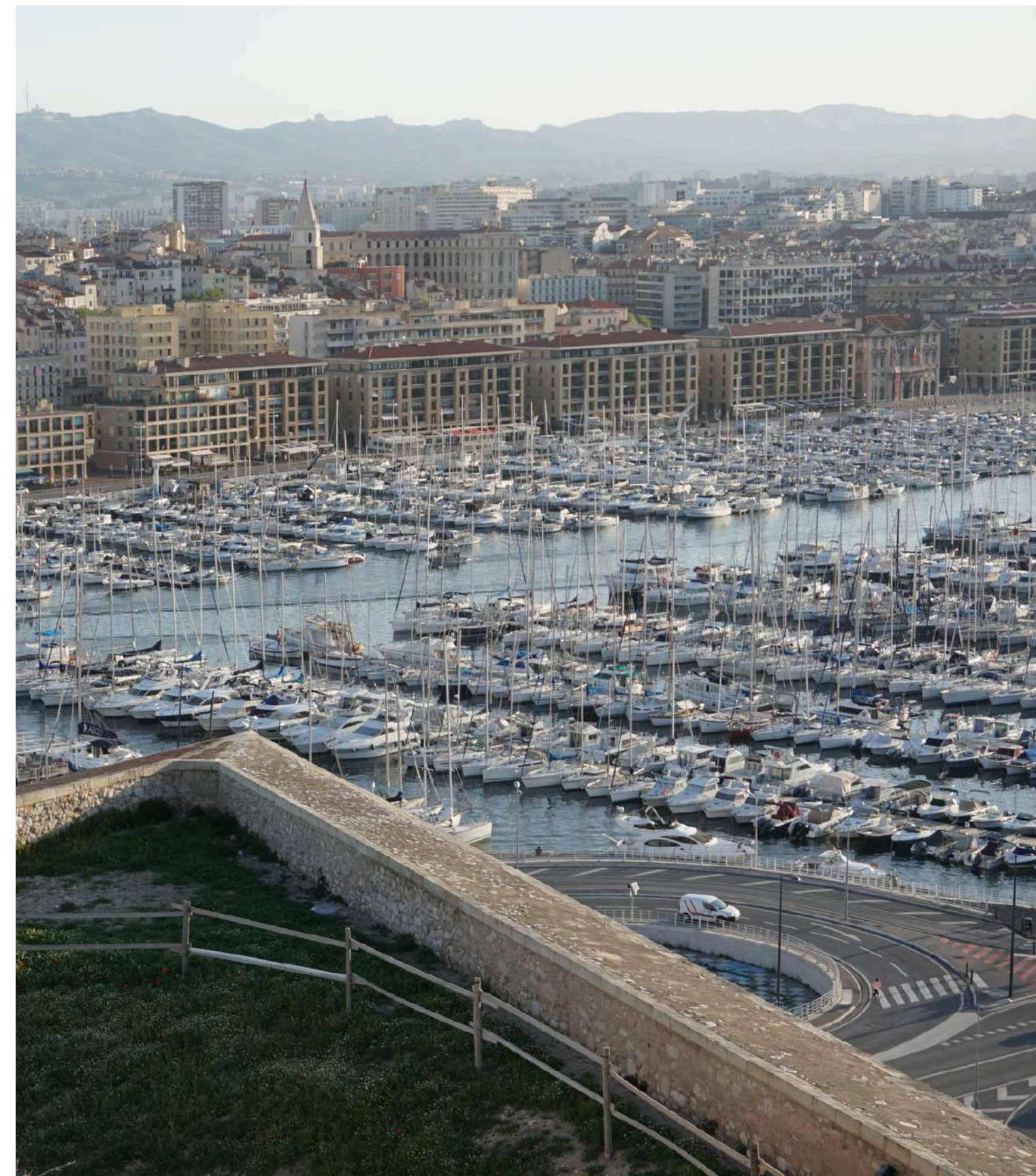
Pointe de Clerville

600 m²

200 personnes en format cocktail

3 000 € HT

Privatisable du lundi au vendredi en soirée et le week-end en journée et soirée





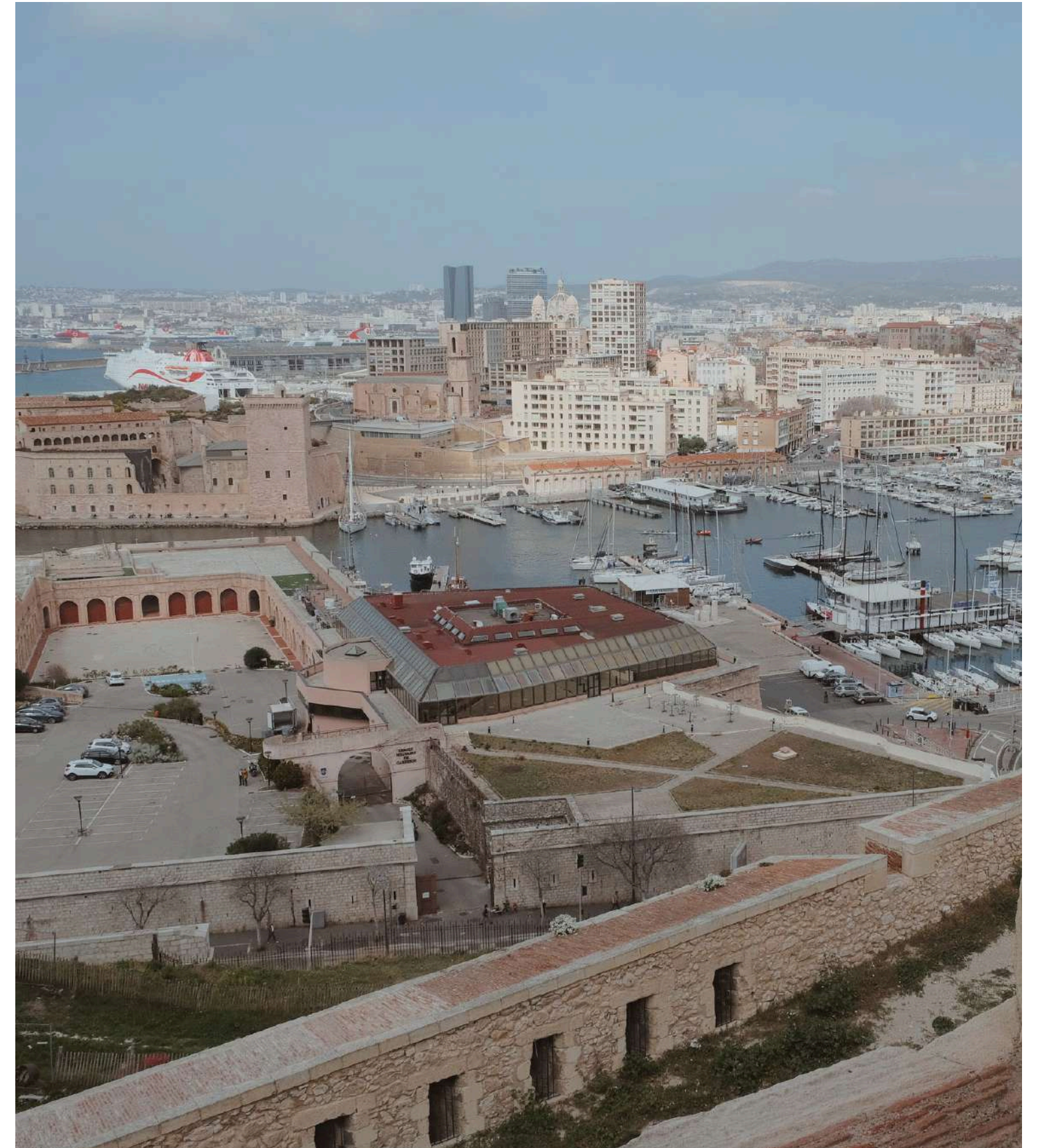
Terrasse Villeroy

340 m²

250 personnes en format cocktail

3 000 € HT

Privatisable du lundi au vendredi en soirée et le week-end en journée et soirée





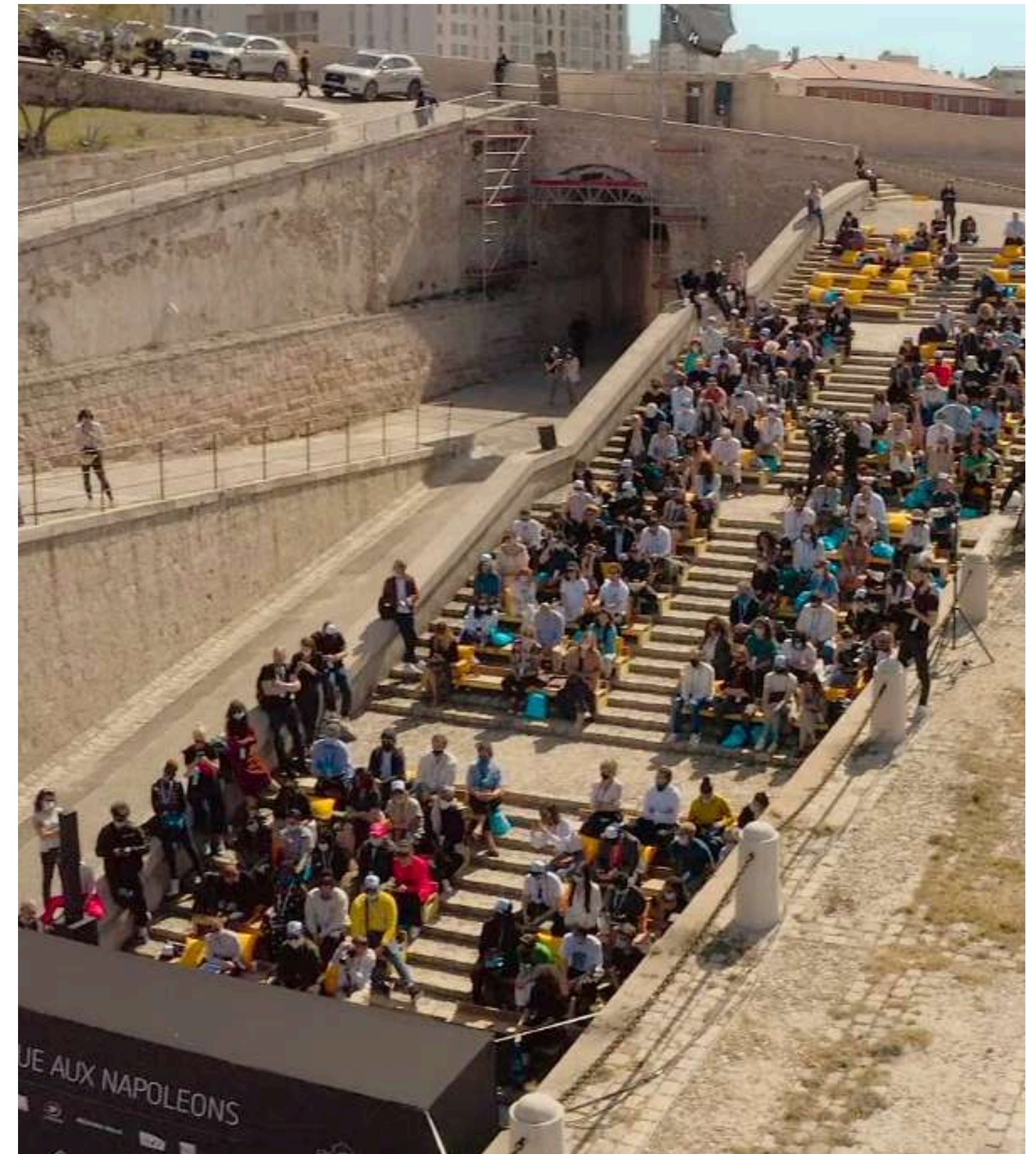
Jardin n° 1 et le Belvédère du Moulin

1630 m²

500 personnes en format cocktail

6 000 € HT

Privatisable le lundi et mardi en journée et soirée



*Décibels limités



Jardin n°2

780 m²

500 personnes en format cocktail

3 000 € HT

Privatisable le lundi et mardi en journée et soirée



*Décibels limités



Jardin n°3

655 m²

500 personnes en format cocktail

3 600 € HT

Privatisable du lundi au dimanche en journée et soirée



*Décibels limités



Tarification des espaces (hors frais de personnel)

Prestation technique et traiteur non-inclus

Les Salles de réunion

Salle Clerville	50 m ²	50 pax	540 €
Salles Singhen	de 39m ² à 64 m ²	50 pax	540 €

Autres salles de réunion sur demande et en fonction de la disponibilité

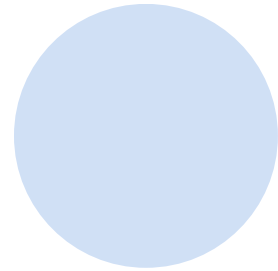
Les Terrasses et les Cours

Terrasse du Moulin	600 m	200 pax	4 200 €
Terrasse Singhen	560 m ²	250 pax	4 200 €
Cour et Terrasse Demi-Lune	1010 m ²	400 pax	7 200 €
Cour Demi-Lune	430 m ²	400 pax	3 600 €
Terrasse Demi-Lune	580 m ²	250 pax	4 200 €
Pointe de Clerville	600 m ²	200 pax	3 000 €
Terrasse Villeroy	340 m ²	250 pax	3 000 €

Les Jardins et le Belvédère du Moulin

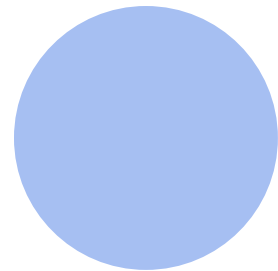
Jardin n°1 et l'escalier à l'entrée	1030 m	500 pax*	2 400 €
Jardin n°1 et le Belvédère du Moulin	1630 m ²	500 pax*	6 000 €
Jardin n°2	780 m ²	500 pax*	3 000 €
Jardin n°3	655 m ²	500 pax*	3 600 €
Jardins n°1, 2 et 3	2465 m ²	500 pax*	9 000 €

Frais complémentaires et optionnels



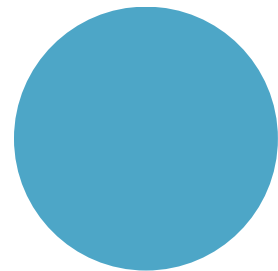
Les frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les aspects suivants : la régie, la sécurité et le nettoyage. La Citadelle de Marseille régie et fixe le nombre de ces personnels en fonction des spécificités du site pour le bon déroulement de votre événement. Ils vous seront facturés en plus du tarif locatif de l'espace.



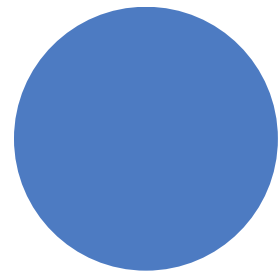
Les espaces vestiaire et loge

Sur demande et en option payante, La Citadelle de Marseille pourra mettre à disposition un espace vestiaire avec portants, cintres et système de numérotation. Vous pouvez aussi louer une ou plusieurs salles pour un vestiaire ou une loge



Le mobilier

Sur demande et en option payante, La Citadelle de Marseille peut vous louer jusqu'à 250 chaises pour vos conférences ainsi que du mobilier en fonction de votre événement et de vos besoins.



Les prestations complémentaires

Les choix des prestataires pour des services techniques, de restauration et d'accueil du public vous appartiennent.* Il doivent être soumis au préalable à La Citadelle de Marseille en vue de la signature d'une charte d'accueil et de prescriptions techniques et commerciales pour le bon déroulement de la manifestation.

*Liste de prestataires référencés non-obligatoire mais fortement conseillée

CITADELLE DE MARSEILLE



evenementiel@lacitydelledemarseille.fr | 07 87 32 05 00 | lacitydelledemarseille.org | 1 Boulevard Charles Livon, 13007 MARSEILLE



ANNEXE 4 - Détail du calcul des charges

L'annexe suivante présente le détail des charges, ainsi que des exemples de coûts engagés sur l'exercice 2024. L'objectif est de vous fournir une compréhension claire de ces éléments financiers, afin de vous aider à mieux appréhender leur impact dans vos propositions d'offre.

Fluides :

Les coûts unitaires des fluides sont les suivants :

- Électricité : 0,27 € par kWh
- Eau : 4,00 € par m³

Exemple de consommation observée lors de la saison 2024 pour les espaces de vente Le Moulin et l'espace de stockage Corps de Garde :

- Appareils fonctionnant 24h/jour : puissance de 2,0 kW
- Appareils fonctionnant pendant le service (6h/jour) : puissance de 3,0 kW

Ainsi, le coût moyen de l'électricité s'élève à environ 500 €/mois.

Entretien :

La contribution aux coûts d'entretien des jardins, des sanitaires, ainsi que pour le piquetage et la collecte des déchets, est de **28,00 €/jour d'ouverture**.

L'entretien des espaces sous-loués et de son matériel est à la charge du prestataire.

Sécurité / Surveillance :

Le coût de la sécurité/surveillance est de **55,00 €/heure** pour les interventions après 20h00.

Pendant les heures d'ouverture des jardins au public, la sécurité/surveillance est assurée par La Citadelle de Marseille.

Collecte des déchets :

Les coûts unitaires pour la collecte et le traitement des déchets sont les suivants :

- Location Bac 120l (verres ou métal - canettes) : 5,80 €/mois
- Location Bac 770l DIB (Déchets Industriels Banals) : 14,00 €/mois
- Traitement Verre / Canettes : 3,00 €/mois
- Traitement DIB : 350 € la tonne
- Collecte par passage : 12,00 € par bac

Le **verre** est autorisé sur le site, à condition qu'il ne génère pas de risques de bris ou d'accidents.

Les **contenants jetables** (notamment la vaisselle jetable) génèrent un volume élevé de DIB, car ils sont souvent souillés et ne peuvent pas être recyclés. Afin de réduire les coûts liés à la collecte des déchets, il est vivement recommandé d'opter pour de la vaisselle et des contenants réutilisables.

*Exemple de collecte observée durant la saison 2024 pour les espaces de vente **Le Moulin** et l'espace de stockage **Corps de Garde** :*

- *Utilisation de vaisselle jetable en bois : 4 bacs de 770l + 1 bac de 120l de DIB*
- *Pour le verre : 3 bacs de 120l*
- *Passage une fois par semaine*

Le coût moyen pour la collecte et le traitement des déchets est d'environ 580 €/mois.